

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE CANEBIERE 7 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M Sylvain GIUDICELLI, représentant de la société 56 CODA S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 PLACE DU CHATEAU JOLY 13002 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

La société LOMABAPA
Nombre d'actions : 1 000
Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10096 18062 00048802701 66

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 03 mars 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)
lu et approuvé

JST141

Mme Justine BOURGEOIS
Chargée d'Affaires Professionnels
justine.bourgeois@cic.fr
CIC **Lyonnaise de Banque**
Justine BOURGEOIS
Chargée d'affaires professionnels
CANEBIERE